



Évaluation externe finale du projet « Renforcer Activement les Droits des détenus, Améliorer leur Réinsertion sociale et leur Santé (RADARS) »

Mars 2026

Généralités

Objet : Évaluer le projet « *Renforcer Activement les Droits des détenus, Améliorer leur Réinsertion sociale et leur Santé (RADARS)* »

Période de mise en œuvre : avril – août 2026

Date limite de dépôt des propositions : 10 avril 2026 à 23h59 (heure de Paris)

Financement : 12 000 euros TTC

Pays de mise œuvre : France et Côte d'Ivoire

I. La FIACAT	2
II. Le projet.....	3
a. Contexte	3
b. Description.....	4
III. Buts et objectifs de l'évaluation externe finale.....	6
a. But	6
b. Objectifs	6
IV. Méthodologie.....	7
V. Profil du candidat	7
VI. Calendrier	7
VII. Comment postuler	8

I. La FIACAT

La Fédération internationale des ACAT, la FIACAT, est une organisation internationale non gouvernementale de défense des droits humains créée en 1987, qui lutte pour l'éradication de la torture et l'abolition de la peine de mort. La Fédération regroupe une trentaine d'associations nationales, les ACAT, présentes sur trois continents.

La force d'action de la FIACAT repose avant tout sur son réseau. Ce réseau est entendu à la fois comme celui qui relie les ACAT entre-elles mais aussi ce qui les relie avec les autres ONG nationales. L'ancrage local est reconnu comme fondateur de la légitimité et de la pertinence de l'action de la fédération et de son réseau.

- **La FIACAT représente ses membres auprès des organismes internationaux et régionaux**

Elle bénéficie du Statut consultatif auprès des Nations unies (ONU), du Statut participatif auprès du Conseil de l'Europe et du Statut d'Observateur auprès de la Commission africaine des droits de l'Homme et des peuples (CADHP). La FIACAT est également accréditée auprès des instances de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF).

En relayant les préoccupations de terrain de ses membres devant les instances régionales et internationales, la FIACAT vise l'adoption de recommandations pertinentes et leur mise en œuvre par les gouvernements. La FIACAT concourt à l'application des Conventions régionales et internationales de défense des droits humains, à la prévention des actes de torture dans les lieux privés de liberté, à la lutte contre les disparitions forcées et au combat contre l'impunité. Elle participe également à la lutte contre la peine de mort en incitant notamment les États à supprimer cette peine inhumaine de leur législation et en sensibilisant les faiseur·ses d'opinion, chef·fes religieux·ses et coutumier·es à l'abolition.

La FIACAT est membre-fondatrice de plusieurs collectifs d'action, notamment la Coalition mondiale contre la peine de mort (WCADP), le consortium United Against Torture (UATC), la Plateforme droits humains (PDH), la Coalition internationale contre les disparitions forcées (ICAED). Elle est également membre du F3E et du Human Rights and Democracy Network (HRDN). Aux côtés d'autres membres de la PDH, elle agit au sein de l'Initiative Marianne pour les défenseur·es des droits humains dans le monde.

- **La FIACAT renforce les capacités de son réseau de trente ACAT**

La FIACAT aide ses associations membres à se structurer. Elle soutient le processus qui fait des ACAT des actrices de poids de la société civile, capables de sensibiliser l'opinion publique et d'avoir un impact sur les autorités de leur pays.

Elle contribue à faire vivre le réseau en favorisant les échanges, en proposant des formations régionales ou internationales et des initiatives communes d'intervention. Ainsi, elle soutient les actions des ACAT et leur apporte un relais sur le plan international.

II. Le projet

a. Contexte

Depuis plusieurs années la Côte d'Ivoire engage des réflexions et des réformes entourant la détention et le parcours judiciaire des détenus. La révision des Codes pénal et de procédure pénale de 2019 en République de Côte d'Ivoire vient en partie combler ces attentes. En février 2022, le gouvernement ivoirien a adopté un Plan national des Droits de l'Homme, élaboré sur la base des recommandations des organes des traités relatifs aux droits de l'Homme auxquels la Côte d'Ivoire est partie. Ce plan, porté par le ministère de la Justice et des Droits de l'Homme, prévoit plus de 350 activités concernant l'ensemble des préoccupations liées à cette question. Dans ce cadre, un chapitre entier est consacré au sujet de « l'impunité, torture, détention et incarcération ». Certaines actions spécifiques recommandées sont : revoir la politique pénale, notamment le recours à la détention préventive en tant que mesure de dernier ressort ; prendre des mesures pour améliorer les conditions de vie et le traitement des détenus, y compris l'accès à des soins médicaux adéquats ; prendre en compte les spécificités de la femme et de l'enfant en matière de détention. La ratification de l'OPCAT (Protocole facultatif à la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants) en mars 2023, place de nombreux espoirs pour une amélioration des conditions de détention, à travers notamment un meilleur monitoring des lieux privés de liberté et la possibilité de conseiller les autorités.

Malgré les efforts consentis ces dernières années par la Côte d'Ivoire pour améliorer le parc pénitentiaire et l'administration publique de la justice, des efforts restent à faire. Les organisations de la société civile et les mécanismes de promotion et de protection des droits humains dressent tous le même constat lorsque l'on parle de détention : plusieurs violations des droits des prisonniers sont constatées, telles que des agressions physiques avec recours à la torture, la surpopulation des espaces carcéraux, la corruption, l'absence de visites des prisonniers par leurs proches et/ou des personnes et institutions liées à leur défense, l'absence ou la mauvaise qualité de la nourriture et des vêtements pour les prisonniers, l'enfermement prolongé, les conditions sanitaires insuffisantes ou déficientes, le faible accès aux soins de santé, l'absence de conditions d'éducation, d'activités physiques et récréatives, ce qui porte gravement atteinte à la dignité humaine. La surpopulation carcérale en Côte d'Ivoire reste très importante : selon le Conseil national des droits de l'homme de Côte d'Ivoire (CNDH), « *Les données carcérales exposées indiquent pourtant un taux d'occupation des prisons de Côte d'Ivoire à plus de 300 % à la date du 25 mai 2022 [...]. La Côte d'Ivoire pourrait faire partie de la quinzaine de pays dans le monde dont le taux d'occupation des prisons est supérieur à 250 %, la hissant ainsi au rang des pays ayant une surpopulation hors normes* »¹.

Dans le cadre de la Stratégie pays *Droits de l'Homme et Démocratie 2021-2024*, l'UE et ses États membres ont élaboré des axes principaux d'action spécifiques pour la Côte d'Ivoire, notamment l'amélioration des conditions de vie et du traitement des détenus, y compris l'accès aux soins médicaux adéquats, et la prise en compte des spécificités de groupes les plus vulnérables comme les femmes et les enfants en matière de détention. L'UE s'engage à accompagner la société civile et l'État ivoirien pour remédier aux déficiences structurelles du système pénitentiaire et contribuer ainsi à l'amélioration des conditions de détention en Côte d'Ivoire, conformément à ses priorités en matière de droits de l'Homme et de démocratie. Ce projet financé par l'UE s'inscrit dans cette Stratégie.

Lors des précédents projets, menés de concert par la FIACAT et l'ACAT Côte d'Ivoire (ACAT CI) sous financement de l'Union européenne, des moyens ont été mis en œuvre pour lutter contre la surpopulation carcérale en favorisant le respect des garanties judiciaires des prévenus. Les rencontres de plaidoyer menées auprès des autorités nationales et des instances régionales et

¹ Rapport d'enquête sur les impacts de la surpopulation sur les droits de l'homme dans les établissements pénitentiaires de Côte d'Ivoire, mai 2022

internationales de promotion et protection des droits humains ont permis d'amener les autorités à la ratification de l'OPCAT en mars 2023 et la préparation de la création du Mécanisme national de prévention de la torture (MNP).

En septembre 2023, la FIACAT, l'ACAT Côte d'Ivoire, Prisonniers Sans Frontières (PrSF) et La Balle Aux Prisonniers (LaBAP) ont initié un projet en faveur des droits des détenus, de leur réinsertion sociale et de leur prise en charge médicale avec le soutien financier de l'Union européenne. Ce projet se veut une version plus holistique de l'appréhension de la politique pénitentiaire conformément aux engagements pris par l'État. Si les précédentes interventions financées par l'UE autour des garanties judiciaires ont permis de relever les causes principales des mauvaises conditions de détention, le projet vise désormais à s'attaquer aux conséquences de la mauvaise administration de la justice, permettant notamment d'améliorer le quotidien des détenus et répondre aux règles Mandela. L'ambition de ce projet est d'ainsi améliorer les conditions de détention dans les 7 maisons d'arrêt et de correction (MAC) d'Abidjan, Abengourou, Bouaké, Daloa, Man, San Pedro et Sassandra, et les 3 centres d'observation pour mineurs (COM) de Bingerville, Bouaké et Man, notamment en assistant les détenus aux niveaux psychologique et médical, mais aussi en contribuant à la réinsertion des détenus mineurs.

b. Description

Principaux partenaires du projet : FIACAT, ACAT Côte d'Ivoire, Prisonniers Sans Frontières Côte d'Ivoire (PrSF-CI) et La Balle aux Prisonniers (LaBAP)

Lieu d'intervention : Côte d'Ivoire, notamment sept prisons (Abidjan, Abengourou, Bouaké, Man, San Pedro, Sassandra et Daloa) et trois Centre d'Observation des Mineurs (Abidjan, Bouaké et Man) de Côte d'Ivoire

Durée : 09/2023 – 08/2026 (36 mois)

Groupes cibles :

- Bénéficiaires directs :
 - o 270 personnels de l'administration pénitentiaire (y compris le personnel de santé) et judiciaire, membre de la société civile ivoirienne et autorités nationales ;
 - o 5451 prévenu.es
 - o 800 détenu.es vulnérables dans les prisons bénéficiant d'un soutien psychologique
 - o 100 mineur.es formé.es
- Bénéficiaires indirects :
 - o 16252 détenu.es dans les prisons cibles ;
 - o 450 mineur.es détenu.es dans les prisons cibles ;
 - o Les familles des détenu.es accompagnés.es

Objectifs :

- Objectif global – Améliorer les conditions de détention dans sept prisons et 3 Centre d'Observation des Mineurs de Côte d'Ivoire
- Objectif spécifique 1 – Accompagner l'État dans la mise en place de politiques nationales pour améliorer les conditions de détention en Côte d'Ivoire
- Objectif spécifique 2 – Assister les détenus aux niveaux psychologique et médical
- Objectif spécifique 3 – Contribuer à la réinsertion sociale des mineurs auprès des Centres d'observations pour mineurs d'Abidjan, Bouaké et Man

Résultats attendus :

- R1.1. Les engagements (*soft law*) et obligations de la Côte d'Ivoire en matière d'interdiction de la torture, de droits des personnes privées de liberté et d'accès à la justice sont respectés, un Mécanisme national de prévention de la torture est créé et fonctionne de façon efficace.
- R 1.2. : La détention préventive injustifiée est réduite de 10% dans 4 prisons cibles
- R 2.1. : Les taux de morbidité et de mortalité des détenus des 7 maisons d'arrêt et de correction sont réduits de 5 à 10%
- R2.2. : 25% de femmes sont assistées au niveau psychologique dans les 7 prisons cibles du projet
- R.3.1. : 70% des mineur.es participent au processus de resocialisation par le sport (Règle Mandela 105)
- R.3.2 : Les mineurs ont les compétences requises pour se réinsérer professionnellement (Règles Mandela 96 et s.)

Activités principales :

- 9 rencontres périodiques de réflexions thématiques entourant la détention pour renforcer le dialogue politique sur la question de la détention ;
- 1 rapport alternatif lors de l'Examen périodique de la Côte d'Ivoire à l'ONU ;
- Réalisation d'un plaidoyer national, régional et international en faveur de l'amélioration des conditions de détention ; de la mise en place d'un Mécanisme national de prévention efficace ; et en faveur de programmes de dépistages et de prise en charge du cancer du col de l'utérus et des seins, du paludisme, du VIH, des hépatites et des autres maladies infectieuses ;
- 60 visites dans les Maisons d'arrêt et de correction d'Abidjan, de Bouaké, de Daloa et de San Pedro ;
- Renforcement de capacité des acteurs de santé et assimilés sur les pathologies récurrentes et l'hygiène en milieu carcéral ;
- Renforcement du plateau technique des centres de santé des établissements cibles ;
- 800 personnes détenues vulnérables sont prises en charge psychosociale ;
- 720 séances d'entraînement sportives hebdomadaires en faveur des mineur.es des Centres d'observations pour mineurs et 350 mineur.e.s participent au processus de resocialisation par le sport ;
- 6 matchs de gala sont organisés à l'occasion de journée thématique en présence des Partenaires Techniques et Financiers extérieurs ;
- 3 744 séances d'alphabétisation sont assurées ;
- 100 mineurs bénéficient d'une formation professionnelle ;
- Au moins 50 mineurs intègrent une structure d'accueil professionnelle ou sont orientés par le groupe COM auprès de la Chambre des métiers

Financement : l'action a été financée par la délégation de l'Union européenne (DUE) en Côte d'Ivoire, l'Agence française de développement (AFD), l'Open Society Initiative for West Africa (OSIWA) et l'ambassade de France. L'évaluation externe visera seulement à analyser le projet financé par la délégation de l'Union européenne et en respectera les exigences.

III. Buts et objectifs de l'évaluation externe finale

a. But

Une évaluation externe indépendante sera réalisée à la fin du projet afin d'évaluer la pertinence et la cohérence des projets par rapport aux objectifs initialement fixés.

Les évaluateur.rices suivront les principes proposés par le comité d'aide au développement (CAD) de l'OCDE : impartialité et indépendance, crédibilité, utilité, participation et coordination.

L'évaluation sera menée en se fondant sur les critères définis par le CAD : pertinence, efficacité, efficience, impact et durabilité, en ciblant prioritairement la pertinence, l'efficacité, l'efficience et la cohérence par rapport aux objectifs que le projet s'est initialement fixés (choix et atteinte des objectifs).

Seront notamment pris en compte les critères d'efficacité et d'impact pour la mesure des changements auxquels a contribué le projet et celle des effets produits en termes de renforcement de capacités et de qualité des partenariats.

b. Objectifs

Questions évaluatives :

- Axe 1 – Pertinence et efficacité des stratégies d'intervention : les activités menées ont-elles conduit aux résultats attendus et aux objectifs spécifiques du projet ?
- Axe 2 – Effets produits en termes de renforcement des capacités et de qualité des partenariats : dans quelle mesure les modalités de soutien et d'accompagnement mises en place dans le cadre du projet ont-elles contribué au renforcement des capacités des différents partenaires et à la qualité des relations partenariales, tant entre la fédération coordinatrice et les partenaires de mise en œuvre qu'entre les partenaires de terrain eux-mêmes ? Comment ce soutien est-il perçu par chacun des acteurs et quelles pistes d'amélioration peuvent être identifiées ?
- Axe 3 – Recommandations attendues sur les perspectives post-projet et stratégie de sortie : comment permettre à l'organisation partenaire de poursuivre ses activités pour prévenir la torture en détention sans l'appui extérieur de la FIACAT et d'accéder directement à des financements (y compris européens) ?

Il est demandé aux évaluateur.rices, dans leur offre de services, de reformuler et d'organiser le questionnement évaluatif qu'ils proposent de traiter autour de ces axes de réflexion et de questionnements, en fonction de leur compréhension de la problématique, des enjeux et des objectifs de l'évaluation qu'ils auront exposés par ailleurs.

Livrables : en fonction de la domiciliation de l'évaluateur.rice, il lui sera demandé d'effectuer une ou plusieurs missions de terrain afin de s'entretenir avec les partenaires locaux du projet, les groupes cibles et les bénéficiaires et/ou de se rendre au siège de la FIACAT à Vincennes.

À partir des entretiens avec les parties prenantes, notamment lors de missions de terrain en Côte d'Ivoire et des entretiens par voie électronique avec les acteur.rices du projet, l'évaluateur.rice préparera un rapport d'évaluation, en français, décrivant le processus d'évaluation et présentera les conclusions et les recommandations à remettre à la FIACAT pour transmission à la délégation de l'Union européenne en Côte d'Ivoire.

Une présentation des résultats sera faite par l'évaluateur.rice du projet au Conseil d'administration de l'ACAT Côte d'Ivoire, au secrétariat de la FIACAT et au Bureau international de la FIACAT qui se tiendra à Vincennes (en présentiel) ou par voie électronique en octobre 2026.

Portée de l'évaluation :

- L'évaluateur.rice examinera et analysera les documents de projet existants fournis par les coordonnateur.rices du projet ;
- L'évaluateur.rice devra fournir une analyse de l'évolution des capacités de l'ACAT Congo et des pistes envisagées pour pérenniser l'intervention ;
- Le processus d'évaluation inclura la conduite d'entretiens et de discussions de groupe avec des représentant.es des groupes cibles, des organisations partenaires et des bailleurs, des ONG ainsi que du secteur gouvernemental ;
- Au moins une étude de cas pays avec déplacement au Congo est prévue au printemps 2026 ;
- L'évaluation portera non seulement sur l'effet immédiat du projet (efficacité), mais également sur la composante de gestion (efficience).

IV. Méthodologie

L'évaluation sera réalisée selon une approche participative, qui sollicite les opinions et les évaluations de toutes les parties prenantes. L'évaluateur.rice utilisera les résultats des évaluations des phases antérieures.

V. Profil du candidat

- Titulaire d'un diplôme d'études supérieures (Master ou équivalent) en gestion de projet ou en droit, sciences politiques avec une expérience significative en management de projet
- Une expérience professionnelle éprouvée de l'évaluation *ex post* d'au moins 5 ans dans la conception, la mise en œuvre et l'évaluation de projets ;
- Une expérience préalable dans un bureau d'évaluation des projets des droits humains serait très appréciée ;
- Une expérience préalable dans l'évaluation de projets financés par l'Union européenne serait très appréciée ;
- Une compétence certaine dans la rédaction de rapports ;
- Maîtrise du français ;
- Les membres de l'équipe d'évaluation ne devront pas avoir été directement impliqués dans la conception et / ou la mise en œuvre des projets.

Les propositions financières de l'évaluation, pour cette évaluation, devront s'inscrire en dessous d'un plafond maximum de 12 000 € TTC (douze mille euros) et distingueront les dépenses forfaitaires (honoraires et *per diem*) des dépenses relatives aux voyages (voyages et déplacements, etc.). Tous les autres coûts non prévus, quelle que soit leur nature, resteront à la charge des évaluateur.rices.

VI. Calendrier

10 avril 2026	Date limite de réception des offres
10 au 24 avril 2026	Analyse des offres et choix de l'évaluateur
24 avril au 1^{er} mai 2026	Contractualisation
1^{er} au 15 mai 2026	Phase de cadrage, d'entretiens et de documentation
15 mai au 15 juillet 2026	Phase de consultation par questionnaires, entretiens à distance et en présentiel
15 juillet au 15 août 2026	Phase de rédaction et présentation d'un rapport préliminaire à la FIACAT
15 au 31 août	Finalisation du rapport
1^{er} septembre 2026	Date limite de rendu du rapport final

Octobre 2026	Présentation du rapport au Bureau international de la FIACAT (en présentiel ou à distance selon la faisabilité)
---------------------	--

VII. Comment postuler

Documents à fournir :

- le certificat d'intégrité, d'éligibilité et d'engagement environnemental et social à dater et signer (en annexe 1)
- la carte d'identité du ou des évaluateur.rices
- le CV du ou des évaluateur.rices et la répartition des responsabilités ;
- une note de 5 pages maximum avec des propositions de méthodologie pour l'évaluation : compréhension de la commande, propositions de méthodologie, proposition de cadrage des entretiens (calendrier), budget ;
- une offre financière qui devra indiquer :
 - les dépenses forfaitaires (honoraires et *per diem*) des dépenses à justifier (voyages et déplacements, etc.) ;
 - les coûts totaux de l'évaluation en euros TTC ;
 - les modalités de paiement (échancier)

Merci de se référer à la grille d'évaluation et de sélection infra. L'évaluateur.rice sélectionné.e sera amené à signer une attestation d'absence de conflit d'intérêts et de respect du code de conduite de l'UE.

Critères d'évaluation :

La personne retenue pour cette évaluation sera choisie selon la méthode de sélection fondée sur la qualité et le coût :

- Offre technique : compréhension des TDR, méthodologie, expériences du ou des candidats ;
- Offre financière : tarifs, offre globale correspondant au budget disponible.

La proposition technique suivra la grille d'évaluation suivante :

CRITERES	POINTS
OFFRE TECHNIQUE	24
Compréhension des TDR/Présentation de la méthodologie utilisée	4
Références et expériences du candidat, dont :	
<i>Expériences dans l'évaluation de structures ONG</i>	4
<i>Expériences dans l'évaluation de projets internationaux</i>	4
<i>Expérience dans l'évaluation de financement public</i>	4
CV du ou des intervenants/partage des responsabilités	4
Calendrier prévisionnel d'intervention/estimation des charges en jour par personne	4
OFFRE FINANCIERE	6
Le budget est réaliste : les coûts présentés semblent cohérents avec la réalité du terrain	3

Le budget est conforme à l'activité / aux activités	3
TOTAL	30

Les propositions soumises seront examinées par le Comité de sélection de la FIACAT, composé de trois membres du Bureau international, garantissant une évaluation indépendante et objective des dossiers reçus.

Une fois les offres reçues et analysées, les demandeurs se réservent le droit de négocier les propositions avec les candidats présélectionnés. Les demandeurs se réservent également le droit de ne sélectionner aucun.e candidat.e si aucune offre n'était jugée satisfaisante.

Toute information concernant le projet « *Renforcer Activement les Droits des détenus, Améliorer leur Réinsertion sociale et leur Santé (RADARS)* » doit être traitée de façon strictement confidentielle par le prestataire. Les demandeurs acceptent de ne divulguer ou publier aucune information relative à cet appel d'offres. De la même façon, tout document fourni par le prestataire sera considéré comme confidentiel.

Les offres sont à envoyer, par mail, en langue française, à Emma WARLOP (appels@fiacat.org) **avant le 10 avril 2026, 23h59 heure de Paris**, avec en objet la référence « EVALUATION EXTERNE – DPA CÔTE D'IVOIRE ».